

Syndicat CFTC du Personnel du Groupe-Sanef



Portable 06 83 41 11 04 / frederic.minet2@wanadoo.fr
www.cftc-autoroutes-groupesanef.com

ABERTIS ne garantit plus nos emplois !!

Dans le Groupe-Sanef, Sapn, Eurotoll et SEA14

Le Comité Central d'Entreprise Sanef a été réuni le lundi 17 octobre 2011 à Senlis. Le Comité d'Etablissement d'Eurotoll participait également à cette réunion.

Monsieur GAUTHEY, directeur général du Groupe Sanef, précise dans son préambule qu'il est là pour faire taire les rumeurs puis nous rappelle les difficultés économiques actuelles (endettement du Groupe, trafic en baisse), oubliant pour la CFTC, dans ses propos, la pression exercée par notre actionnaire espagnol Abertis. *Souvenez-vous « celui qui ne nous voulait que du bien ».*

Monsieur GAUTHEY nous dévoile alors la stratégie de notre Groupe pour rester compétitif :

- Revoir nos organisations et les méthodes de travail
- Augmenter le chiffre d'affaires en améliorant nos performances pour optimiser les coûts
- Centraliser les services, mobilité des personnes
- Adapter les effectifs
- Lutter contre la fraude
- Réfléchir sur une structure vente de badges Liber T VL. La CFTC lui demande ce qu'il entend par structure. Est-ce une filiale ? Notre DG répond que la décision n'est pas encore prise.
- Renforcer notre niveau d'exigence
- Mettre les managers au cœur de l'évolution de l'entreprise pour qu'ils accompagnent les changements à venir auprès de l'ensemble du personnel quel que soit leur niveau de responsabilités. *Pour faire simple, nous devons faire plus avec moins de moyen humain et financier.*

La CFTC demande : « où se trouve l'humain dans toute cette déclaration »

Monsieur GAUTHEY affirme : « cela a été pris en compte ».

Nous n'avons certainement pas la même définition en France du respect des valeurs humaines qu'en Espagne. Nous ne voyons qu'un actionnaire profitant au maximum du fruit du travail de l'ensemble des salariés du Groupe Sanef, la crise financière ayant bon dos.

De quel pourcentage ont augmenté les primes sur objectifs des cadres dirigeants du Groupe Sanef en 2011 ? 1,2% comme les autres salariés ?

La CFTC demande à Monsieur GAUTHEY si la phrase de Monsieur JANNET, ancien directeur général, est toujours d'actualité **« Personne ne restera au bord de la route chez Sanef ».**

Pour la 1^{ère} fois chez Sanef, un Directeur Général déclare implicitement :
« nous ne sommes plus dans cette logique ».

Pour la 1^{ère} fois dans le Groupe-Sanef, filiale de notre actionnaire espagnol, Abertis ne garantit plus nos emplois. Nous n'avons décidément pas la même définition du respect des valeurs humaines.

Depuis lundi, nous sommes convoqués à des réunions nous expliquant que nous allons tous souffrir, personne ne sera épargné, c'est pour notre bien mais surtout pour Abertis. Les intervenants sont incapables de répondre précisément aux questions du personnel. Si c'est comme cela que nos dirigeants pensent arrêter les rumeurs, ils se trompent. Le feu est dans la maison Sanef.

Pour la CFTC, la responsabilité des cadres dirigeants sera engagée. Ils doivent informer Abertis que les actes doivent être mis en adéquation avec les paroles. Ils doivent mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition pour que les évolutions puissent se faire dans le respect des personnes et des lois Françaises. Il faudra prendre en compte les angoisses et les peurs engendrées par ces perpétuels changements de nos conditions de travail.

La CFTC y veillera – Comptez sur nous !

La CFTC va prendre ses responsabilités en sollicitant les pouvoirs publics et en informant les Ministres de tutelles.

Nous suivons de très près les évolutions de ces dossiers et nous vous en informerons aussitôt.

285,00€uros brut !!!

Jeudi 20 octobre 2011 a eu lieu la deuxième réunion sur la prime partage. Pour rappel, la dernière proposition de la direction générale était de 250,00€uros.

Il nous est proposé 285,00€uros, 300,00€uros si une majorité d'organisations syndicales signe un accord.

Vinci dont le dividende n'a augmenté que de 3,1% a distribué une prime de 350,00€uros. Le Groupe-Sanef a lui distribué au titre de 2010 un dividende en augmentation de 16% par rapport à la moyenne 2008-2009.

LA CFTC estime que le Groupe-Sanef ne peut proposer une prime inférieure à celle de Vinci, d'autant plus que les dividendes partent à l'étranger et ne participent pas à la relance de l'économie française.

La somme proposée étant très loin des attentes des salariés, la CFTC n'a pas signé l'accord proposé ni aucune autre organisation syndicale. La Direction Générale a donc pris une décision unilatérale et versera le 15 novembre 2011 la somme de 285,00€uros brut à l'ensemble du personnel tenant compte uniquement du temps de présence dans l'entreprise en 2010 (les absences n'impactent pas le montant de la prime).

Pour Rappel :

L'entreprise doit finaliser un accord ou prendre une décision unilatérale en cas de désaccord avant le 31 octobre 2011

La loi précise que pour être exonérée des charges (hors CSG et CRDS) cette prime ne devait pas excéder 1200.00€uros brut.

Sans accord avec les organisations syndicales, l'employeur est tout de même tenu de verser une prime.

Nous pouvons donc dire **MERCI** à ABERTIS

L'équipe CFTC

**Nous sommes un syndicat constructif, à votre écoute et à votre service.
Ce sont sur ces valeurs que nous construisons notre action.**

Le 21 octobre 2011